



Conseil économique et social

Distr. générale
22 février 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 – session d'examen

Contribution régionale de la Commission économique pour l'Europe aux cycles de la Commission du développement durable

Résumé du Président

Résumé

La troisième réunion régionale sur l'application des objectifs du développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue à Genève les 28 et 29 janvier 2008. Conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable, les participants ont évalué les progrès accomplis au niveau de la région dans l'exécution des engagements pris en matière de développement durable sous l'angle des modules thématiques suivants : agriculture, développement durable, gestion des sols, sécheresse, désertification et Afrique. Pour étayer les travaux, le secrétariat avait établi deux documents d'information (ECE/AC.25/2008/3 et ECE/AC.25/2008/4). Divers partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Organisation météorologique mondiale et l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont apporté leur concours à la réunion. Les résultats des débats sont reproduits dans le présent document.

* E/CN.17/2008/1.



I. Aperçu général

1. Dans le cadre des préparatifs de la seizième session de la Commission du développement durable, les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et des représentants de la société civile, d'organismes des Nations Unies et d'autres instances internationales se sont réunis à Genève pour faire le point sur les progrès accomplis au niveau de la région dans l'exécution des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable, sous l'angle des modules thématiques suivants : agriculture, développement rural, gestion des sols, sécheresse, désertification et Afrique.

2. Les participants à la réunion régionale d'application se sont concentrés sur les progrès réalisés ainsi que sur les obstacles et les difficultés qu'il restait à surmonter dans chaque domaine thématique. Ils ont également évalué les difficultés à venir et les mesures à prendre dans un prochain temps. Les participants se sont penchés tout particulièrement sur les liens qui existent entre les domaines thématiques. De manière générale, ils ont conclu que la région n'était pas encore en mesure de tenir pleinement les engagements pris lors du Sommet mondial. Néanmoins, ils ont estimé que leurs travaux avaient livré des indications précieuses quant aux actions qui pouvaient être entreprises pour accélérer les progrès, tant au sein de la région qu'au niveau mondial.

3. Les disparités régionales et nationales pèsent lourdement sur les acquis et les priorités des efforts de réalisation des objectifs fixés, et ces incidences peuvent être constatées aussi bien au niveau de la CEE qu'à l'échelle mondiale. Il importe que l'examen général des progrès accomplis tienne pleinement compte de ces disparités, et que la seizième session de la Commission du développement durable prenne acte de la contribution des régions.

4. Les modules thématiques doivent être replacés dans le contexte des objectifs globaux du développement durable que sont l'élimination de la pauvreté, le renoncement à des modes de production et de consommation non viables à long terme, et la protection des ressources naturelles nécessaires au développement économique et social.

5. Le présent résumé a été établi en concertation avec les présidents des séances thématiques. Il vise à rendre compte des principales questions abordées au cours des débats et des difficultés majeures ayant entravé les progrès, ainsi que des principales possibilités qui s'offrent à la CEE de s'acquitter au plus tôt de ses engagements.

II. Agriculture et développement rural

6. Les participants ont estimé que l'agriculture et le développement rural devaient jouer un rôle important dans le Plan d'application de Johannesburg et l'exécution des engagements contractés par la région de la CEE d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international.

7. Les systèmes de production agricole dans la majeure partie de la région de la CEE étaient très développés. Jusqu'à il y a peu, la région avait enregistré des progrès constants pour ce qui est de satisfaire la demande croissante de produits alimentaires de qualité, en particulier d'aliments biologiques.

8. Pour promouvoir la durabilité des pratiques agricoles, plusieurs pays de la CEE avaient mis au point, entre autres, les initiatives suivantes : système de conditionnalité, mesures agroenvironnementales, zones réservées, projet Natura 2000, protection des ressources génétiques dans le domaine de l'agriculture, mesures de protection des sols, Initiative LEADER, mesures concernant l'agriculture biologique et systèmes de label de qualité.

9. Les participants ont fait observer que la région devait s'appuyer sur les résultats obtenus récemment, dans le cadre de la réforme du secteur agricole, en rendant la production agricole plus écologique, plus respectueuse de l'environnement et du climat et moins consommatrice d'intrants, tout en poursuivant le processus de libéralisation des échanges commerciaux.

10. Bon nombre d'intervenants ont préconisé un échange de bonnes pratiques, qui tienne également dûment compte des différences entre les conditions locales et entre les situations nationales. Il a été noté que si l'agriculture était jadis considérée comme un secteur « ancien », il s'agissait aujourd'hui, par contre, d'une branche d'activité très complexe, exigeante et à forte intensité de savoir. Il fallait bien saisir les rapports complexes entre les divers aspects du développement agricole durable.

11. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de promouvoir une approche scientifique de l'agriculture durable. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'étoffer de manière harmonisée la base de connaissances et le savoir-faire, en conjuguant recherche, vulgarisation et éducation pour relever les défis relatifs à l'agriculture au niveau de la région de la Commission économique pour l'Europe. La coopération internationale a été jugée essentielle pour favoriser le transfert de ces connaissances nouvelles.

12. Les participants ont constaté que la durabilité du développement agricole pouvait être favorisée par le biais de la science et de l'éducation de deux manières au moins : a) la conception et la mise en pratique d'une « programmation intégrée » qui englobe tout, depuis la recherche fondamentale jusqu'aux applications et à l'éducation; et b) l'emploi de technologies de la communication garantissant un accès global et la mise en commun des résultats et applications de la recherche qui présentent un intérêt collectif.

13. Certains intervenants ont souligné que les stratégies visant à garantir la viabilité à long terme d'activités fondées sur l'exploitation de ressources naturelles, et notamment de l'agriculture, devraient tendre, entre autres, à : a) régler les problèmes de droits d'occupation des sols, afin que les agriculteurs aient un intérêt direct à long terme à opter pour un mode de production durable; b) encourager les coopératives pour conférer aux agriculteurs le pouvoir collectif d'influencer les marchés; c) stabiliser les systèmes financiers appliqués dans le secteur de l'agriculture; et d) élargir la base de savoir et mettre en pratique les connaissances scientifiques toujours plus pointues aux fins de la production, la transformation, la distribution et l'utilisation des produits agricoles.

14. Il a été proposé de favoriser une « gestion écosystémique de l'agriculture » car ce serait l'une des solutions envisageables pour concilier, d'une part, l'objectif agricole traditionnel consistant à produire et, d'autre part, les objectifs qui touchent la sauvegarde et la protection des ressources naturelles, l'atténuation de l'impact sur l'environnement, la préservation des services rendus par les écosystèmes et la viabilité des communautés rurales.

15. Il a été signalé que, comme l'agriculture était régie par un cycle de production biologique à long terme, on se devait de mettre en place des politiques et des stratégies qui assurent aux agriculteurs stabilité et prévisibilité. L'adoption de règles et règlements transparents s'imposait, en particulier dans le cadre de l'administration, tout comme l'emploi d'outils de gestion des risques.

16. Plusieurs pays membres de la CEE ont fait état de taux de croissance importants dans le secteur de l'agriculture biologique, qui s'expliquaient par un ensemble de facteurs, notamment l'octroi de subventions, les efforts de commercialisation, l'engagement actif du secteur commercial et la sensibilisation croissante des consommateurs aux problèmes d'environnement. Il a été souligné que l'agriculture biologique contribuait à la préservation des paysages naturels, de la diversité biologique et de la qualité des eaux tant souterraines que superficielles, ainsi qu'à la protection contre l'érosion par l'eau et le vent, en particulier dans les zones montagneuses et arides.

17. Bon nombre de participants ont insisté sur le fait qu'il était important, pour favoriser une production agricole et alimentaire durable, de continuer à modifier les habitudes de consommation, d'où la nécessité d'une sensibilisation croissante du public et d'une plus grande transparence des informations diffusées aux consommateurs grâce, entre autres, à une amélioration des pratiques en matière d'étiquetage et de normalisation des produits tout au long de la chaîne de production alimentaire.

18. Il fallait tenir compte des conditions particulières de l'agriculture dans les régions montagneuses et les zones rurales éloignées en mettant en place des politiques, des législations et des institutions appropriées, tout en assurant la participation active des collectivités locales aux processus décisionnels.

19. Certains intervenants ont proposé d'établir un lien entre les processus nationaux de réforme de l'agriculture et les processus internationaux pertinents, notamment les négociations commerciales à l'échelle mondiale et les principaux débats ayant trait au développement durable, par exemple les négociations sur les changements climatiques. De nombreux intervenants ont estimé que la question des changements climatiques constituait un énorme défi qui exigeait la mise au point de stratégies d'atténuation et d'adaptation pour le secteur agricole, y compris de mesures tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le piégeage du carbone. Plusieurs bonnes pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'agriculture ont été évoquées au cours du débat.

20. Les questions relatives à la production de bioénergie et les risques connexes ont été abordées dans plusieurs interventions. La demande croissante de produits agricoles aux fins de la production de bioénergie mettait à rude épreuve les terres, les ressources en eaux et autres ressources. De nombreux pays de la région de la Commission économique pour l'Europe ne disposaient pas de vastes réserves de terres disponibles à des fins agricoles.

21. Il a été proposé d'évaluer les questions relatives à la bioénergie sous des angles divers, y compris celui de la concurrence avec les cultures alimentaires et de la sécurité alimentaire, dans le but de définir un ensemble de critères et de politiques qui permettraient d'assurer l'équilibre entre l'approvisionnement en produits alimentaires et en énergie, tout en prenant en compte diverses options adaptées à la

situation propre de chaque pays. Les participants ont également souligné qu'il importait de fixer des normes d'ordre environnemental, social et économique dans le contexte de la production industrielle de biomasse. Des débats sous forme de tables rondes avec des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises concernées devraient être menés sur ces questions urgentes dans un proche avenir.

22. Les États membres de la CEE se devaient d'apporter à la communauté internationale la preuve qu'il serait possible de trouver un juste équilibre entre, d'une part, la poursuite de l'expansion de la production de bioénergie et, d'autre part, une agriculture durable et la protection des ressources naturelles.

23. Bon nombre d'intervenants ont insisté sur le rôle de la coopération internationale dans la promotion de débats sur l'agriculture durable et le développement rural. Diverses organisations, y compris celles qui n'appartenaient pas au système des Nations Unies, devraient être associées à ce débat afin que tous les acteurs intéressés puissent y prendre part. Les exemples de bonnes pratiques et de partenariats devraient être diffusés par le biais de la matrice et du site Web de la Commission du développement durable consacré aux partenariats. Certains intervenants ont demandé qu'un ferme soutien soit apporté à la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

24. Quelques intervenants ont souligné que la région de la CEE devait, entre autres défis, apporter une réponse cohérente aux objectifs que sont l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles et prêter attention aux impacts sociaux et environnementaux observés tout au long du cycle de production alimentaire.

III. Gestion des sols

25. Les participants ont appelé à un redoublement des efforts entrepris pour favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles et la protection des sols, de même que pour promouvoir un accès équitable aux ressources foncières, des droits fonciers opposables et la transparence des politiques foncières. Dans certaines parties de la région, l'accès des femmes aux ressources foncières, dans des conditions d'égalité, n'était pas encore garanti.

26. Les ressources foncières étant très limitées dans de nombreuses parties de la région de la CEE, une bonne gouvernance exigeait que ces ressources soient gérées efficacement.

27. Il convenait de mettre en place des cadres juridiques bien adaptés et étayés par des politiques foncières solides, ainsi que les outils idoines pour leur mise en œuvre. Des régimes fonciers et cadastraux clairs et dénués d'ambiguïté, assortis de mécanismes efficaces d'administration des biens fonciers, aideraient à promouvoir les investissements et une bonne gestion des sols, y compris une gestion durable des ressources naturelles. Il faudrait promouvoir l'application de technologies de pointe aux systèmes d'enregistrement des biens fonciers, et veiller à la transparence de la propriété foncière.

28. De graves problèmes d'environnement, tels que la dégradation des sols et les effets de la pollution, devaient être traités dans ce domaine thématique. Il fallait

également prévenir les incidences en termes de changements climatiques en adoptant des politiques appropriées de gestion des sols.

29. Les politiques suivies devraient anticiper et régler les conflits sociaux que peuvent engendrer les diverses demandes en matière d'utilisation des sols. Il faudrait tenir compte des droits des peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables. Les formes traditionnelles d'utilisation des sols ont encore de l'importance dans la région, en particulier pour les populations arctiques et nomades. Il faudrait intensifier la participation des collectivités locales et des citoyens aux mécanismes d'aménagement du territoire.

30. Il convenait d'établir des plans de développement intégrés multisectoriels pour tenir dûment compte de la polyvalence des zones rurales, notamment dans les pays à forte densité de population.

31. Le problème de la réaffectation des terres agricoles à d'autres usages, en particulier à la construction de logements et des activités d'aménagement, appelle des solutions. En fonction de la situation locale, diverses mesures étaient envisageables, par exemple des allègements fiscaux en contrepartie d'un engagement à long terme de continuer à utiliser les terres pour la production agricole ainsi que des règlements de zonage.

32. Il faudrait encourager les donateurs à continuer de participer à des activités relatives aux ressources foncières à différents niveaux. Un partage réciproque de connaissances et de données d'expérience avec tous les acteurs pourrait favoriser un développement durable.

IV. Désertification et sécheresse

33. Les participants ont reconnu que la dégradation des sols avait un profond impact dans d'autres domaines, notamment sur la protection des eaux souterraines et superficielles, la santé des populations, les changements climatiques, la préservation de la nature et de la diversité biologique, ainsi que la sécurité alimentaire.

34. Les pays tant développés qu'en développement ont été touchés par la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse. Les pénuries d'eau et les sécheresses sont devenues à la fois plus fréquentes et plus prononcées ces dernières années, et ont affecté les pays à des degrés divers.

35. La désertification, la dégradation des sols et la sécheresse représentaient un grave problème à long terme qui risquait d'avoir des incidences sur chaque région du monde, de saper les efforts d'élimination de la pauvreté et de la faim et de mettre en péril la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Bon nombre de pays n'avaient pas encore élaboré des cadres et politiques juridiques appropriés en la matière.

36. Il était également nécessaire d'évaluer et de mieux comprendre les rapports entre les facteurs biophysiques, sociaux et économiques. Il fallait en particulier élargir et diffuser les connaissances sur le coût de l'inaction, ainsi que sur le manque à gagner qui résulterait de la dégradation des sols.

37. Il a été jugé essentiel d'utiliser de meilleures techniques de gestion des sols pour protéger les terres de l'érosion et promouvoir l'emploi des matières organiques

du sol afin de conserver son humidité et de préserver ainsi les précieuses ressources hydriques.

38. Les plans d'action nationaux étaient les principaux instruments de lutte contre la désertification et la dégradation des sols au niveau des pays. Toutefois, 14 seulement des 31 pays touchés de la région paneuropéenne avaient mis en place des plans de cette nature. Il convenait d'harmoniser les plans d'action nationaux visant à combattre la désertification et la sécheresse avec les stratégies nationales de développement durable. En outre, un renforcement de la coopération entre les institutions et autorités locales et les instances nationales mises en place au titre des trois Conventions de Rio¹, ainsi que des conventions régionales, était nécessaire pour en assurer l'application coordonnée, en tirant parti des synergies possibles.

39. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) constituaient d'importants instruments de développement durable. Il faudrait établir des objectifs et indicateurs communs pour pouvoir suivre les progrès accomplis s'agissant des aspects scientifiques, écologiques et socioéconomiques de la désertification et de la sécheresse, et élaborer des plans détaillés de préparation à la sécheresse et de secours en cas de sécheresse pour les zones menacées. En outre, il fallait s'atteler d'urgence à la conception de programmes destinés à faire face aux problèmes des réfugiés écologiques.

40. Les participants ont noté que le succès de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dépendait de la volonté politique de mobiliser et motiver tous les acteurs concernés, y compris les femmes et les jeunes.

41. Il avait été reconnu que l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification était un moyen efficace d'adaptation aux changements climatiques. Par conséquent, il faudrait veiller à aiguiller les fonds alloués aux fins de l'adaptation vers des activités pertinentes. Il conviendrait également d'encourager les synergies entre les projets de boisement et de reboisement.

42. Il avait été considéré que la création de centres sous-régionaux de gestion de la sécheresse dans les pays d'Europe et d'Asie centrale serait une mesure efficace pour améliorer la préparation aux sécheresses et l'évaluation de celles-ci, ainsi que pour renforcer le socle de connaissances indispensable afin de maîtriser et combattre la désertification et de gérer la sécheresse. Les centres en question pourraient aider à promouvoir des programmes harmonisés, un échange rationnel de données d'expérience de même qu'une coopération technique et scientifique dans le domaine de l'atténuation.

43. Les participants ont fait observer que le moment était venu de passer d'une démarche s'appuyant sur la gestion des crises à une action de prévention et de préparation pour faire face aux effets de la sécheresse. Il s'agissait entre autres de mettre sur pied des systèmes d'alerte rapide. La planification en vue de la gestion des sécheresses devrait également inclure des initiatives de coordination transfrontière, de participation du public, d'éducation et de formation.

¹ Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

44. Il avait été reconnu que les effets de la sécheresse et de la désertification, notamment en termes de dégradation des ressources naturelles, entraînaient des flux migratoires, des tensions et des conflits dans les zones touchées. Une action commune était nécessaire pour s'attaquer à ces problèmes transfrontières. Toutefois, au niveau national, il faudrait prendre conscience que la gestion durable des terres et la gestion intégrée des ressources en eau constituent des moyens efficaces de prévention des migrations, des tensions et des conflits. Pour tenter de remédier à la pénurie d'eau et à la sécheresse, il fallait incorporer un ensemble bien conçu de mesures dans les plans de gestion des bassins hydrographiques.

45. Les participants ont constaté en outre qu'un renforcement de la coopération scientifique et technique et de la diffusion d'informations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région exigeait des ressources financières.

V. Afrique

46. Les participants ont noté que contrairement à d'autres régions en développement du monde, qui avaient enregistré des progrès tangibles dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 1 (réduction de l'extrême pauvreté et de la faim), l'Afrique subsaharienne n'avait pas encore connu une croissance économique dont le niveau et la nature permettraient d'améliorer sensiblement le sort des populations vivant en deçà du seuil de pauvreté.

47. Un nombre croissant d'Africains pauvres habitaient dans les zones rurales, où ils dépendaient essentiellement, pour leur subsistance, d'activités directement ou indirectement liées à l'agriculture, un secteur dont l'importante capacité potentielle à extraire les populations de la pauvreté n'était plus à démontrer. La plupart des pays africains restaient largement tributaires de l'agriculture et des ressources naturelles qui entraient pour une large part dans leur produit intérieur brut, couvraient une proportion importante des besoins alimentaires nationaux et procuraient une part substantielle des emplois et des recettes d'exportation. De ce fait, il était évident qu'une profonde transformation du secteur rural africain s'imposait.

48. Bon nombre de pays africains avaient entrepris des réformes agraires qui visaient, entre autres, à définir des droits sur les terres et les ressources naturelles de la région, et des politiques connexes avec la participation active des organisations de la société civile. Pour que l'Afrique puisse exploiter pleinement le potentiel de tous les membres de la société, il faudrait faire davantage d'efforts pour s'assurer que les réformes des politiques foncières s'accompagnent de mécanismes appropriés garantissant aux femmes des droits égaux d'accès à la terre.

49. La sécheresse et la désertification continuaient de menacer les moyens de subsistance de millions de personnes en Afrique, de sorte qu'il leur était de plus en plus difficile d'échapper à la pauvreté. Cette tendance risquait nécessairement de s'aggraver avec le déclenchement des changements climatiques, auxquels bon nombre de pays de la région étaient très vulnérables. Ainsi, le problème de la sécheresse et la désertification occupait une place centrale dans les enjeux de développement en Afrique et il fallait s'y attaquer sans délai en adoptant des politiques et des mesures à divers niveaux.

50. Les participants ont reconnu que pour régler les problèmes de développement durable de l'Afrique, il fallait adopter une démarche intégrée et intersectorielle, qui tienne compte de la complexité de la dynamique des écosystèmes, ainsi que de ses rapports avec des dynamiques socioéconomique et politique tout aussi complexes. Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement, se devaient d'agir efficacement dans le but d'accélérer les avancées vers la réalisation des objectifs en matière de développement durable de l'Afrique.

51. Si la responsabilité de la lutte contre la pauvreté continuait d'incomber au premier chef au gouvernement de chaque pays, une action concertée s'imposait aux niveaux régional et mondial pour permettre à l'Afrique d'atteindre ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté.

52. Pour assurer un développement durable et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, on se devait d'améliorer l'efficacité de l'aide fournie. Toutes les parties devaient assumer les responsabilités qui leur incombait en ce qui concerne l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en tenant compte de la nécessité d'améliorer les régimes de propriété, la gouvernance, la gestion financière et la responsabilisation, ainsi que de faire participer les parlements, les collectivités locales, la société civile et d'autres acteurs intéressés à ces efforts.

53. Les participants ont également insisté sur l'importance d'une meilleure coordination et complémentarité entre les donateurs. Ils ont reconnu qu'il fallait œuvrer de concert à la mise en place d'une programmation pluriannuelle conjointe fondée sur les stratégies de réduction de la pauvreté des pays partenaires. Parmi les autres instruments évoqués, il y a lieu de citer les mécanismes communs de mise en œuvre, les analyses partagées, la mise en place de missions conjointes ouvertes à tous les donateurs et les modalités de cofinancement. On pourrait faire appel à ces instruments pour aider l'Afrique à affronter les difficultés qu'elle rencontre et qui concernent, notamment, les incidences des catastrophes naturelles sur la sécurité, le VIH/sida, l'accès à l'eau et l'énergie durable, les inégalités entre les sexes, la garantie d'une gouvernance démocratique, le renforcement de la société civile, l'amélioration du niveau d'instruction et le développement des capacités scientifiques et technologiques.

54. Bon nombre d'intervenants ont appelé l'attention sur les efforts entrepris par leur gouvernement pour mieux intégrer les pays africains dans l'économie mondiale en plaçant le développement au cœur du système multilatéral d'échanges commerciaux dans le but d'améliorer la compétitivité de ces pays, leur infrastructure et leur capacité de commercer pour favoriser leur accès aux marchés.

55. Les participants ont souligné qu'avec l'achèvement des processus de mutation économique dans certaines régions d'Europe, de nouvelles possibilités s'offraient de réorienter l'aide vers l'Afrique. Des exemples de coopération des donateurs avec l'Afrique ont été présentés.

56. Une ONG a proposé d'organiser une réunion spéciale de haut niveau avec un réseau de femmes rassemblant des ministres, vice-ministres, chercheurs, spécialistes de l'agriculture et chefs de file de la société civile, en mai 2008, à New York.

VI. Questions communes à plusieurs domaines et liens entre les thèmes

57. La réunion régionale d'application a appelé l'attention sur l'importance des liens réciproques entre l'agriculture, la gestion des sols et la base de ressources naturelles, en mettant l'accent sur l'eau, l'énergie, les changements climatiques et la diversité biologique. Une meilleure compréhension des rapports entre les solutions à court et à long terme était primordiale. Bon nombre d'intervenants ont insisté sur la nécessité de renoncer à des modes de consommation non viables, objectif commun à plusieurs domaines, en s'attachant particulièrement à la consommation alimentaire.

58. Les liens étroits entre l'agriculture, la gestion des sols et la base de ressources naturelles n'avaient pas toujours été dûment pris en compte. Il en résultait une dégradation de cette base de ressources sous l'effet des changements climatiques (sécheresse, inondations et impact sur l'approvisionnement en eau, par exemple) ainsi qu'une perte de diversité biologique nuisant à la qualité des services rendus par les écosystèmes. Le réchauffement climatique de la planète pourrait avoir des conséquences dramatiques pour la diversité biologique locale et régionale et multiplier la fréquence des événements climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses.

59. Parmi les effets des changements climatiques sur les ressources en eau, on pouvait citer notamment la raréfaction de ces ressources dans de nombreux pays de la région de la CEE. Les zones les plus touchées par le stress hydrique se situaient dans le sud de l'Europe et de l'Asie centrale. Alors que la rareté de l'eau s'accroissait rapidement, les possibilités d'adaptation qui s'offraient dans le domaine de l'agriculture devaient forcément comprendre des mesures axées sur un meilleur rendement de la consommation d'eau. Puisqu'une amélioration de ce rendement dépendait en grande partie d'une juste tarification de l'eau, on a jugé que la transformation des sociétés de distribution d'eau en sociétés commerciales, assortie d'une réforme des tarifs, constituait une option intéressante.

60. Il fallait continuer de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation et les incorporer aux plans et stratégies de gestion intégrée des ressources en eau, ce qui contribuerait à assurer la viabilité des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

61. Bon nombre d'intervenants ont souligné que la pression accrue que des modes de production non viables faisaient peser sur les ressources naturelles avait conduit à une surexploitation des réserves à l'échelle de la planète et, conjuguée à la propagation croissante d'habitudes de consommation non viables, elle avait continué d'aggraver les risques écologiques. La croissance de la consommation semblait annuler l'effet des améliorations de la qualité de l'environnement obtenues grâce aux technologies propres.

62. Des participants ont constaté que la consommation d'énergie par habitant avait augmenté plus rapidement dans les pays développés, tandis que la croissance démographique avait été plus marquée dans les pays en développement. Dans ce contexte, il fallait inverser le mouvement que les modes actuels de consommation et de production impriment à l'offre et la demande d'énergie dans la région de la CEE.

63. Les participants ont proposé d'approfondir les études sur l'impact des produits et services, au cours de leur cycle de vie, en vue de promouvoir la conception

d'écoproduits, et celles sur le rôle de la publicité et des médias qui engendrent des habitudes de consommation ou influent sur celles-ci. Ils ont souligné qu'il fallait disposer d'indicateurs permettant de mesurer non seulement l'activité économique mais aussi d'autres aspects du développement durable.

64. Les participants ont également jugé primordial de répercuter les coûts écologiques sur les prix ainsi que d'améliorer et d'appliquer à large échelle les normes d'étiquetage environnemental des produits et des services. Le monde des entreprises devrait avoir un rôle à jouer et une responsabilité à assumer dans la promotion d'une production et d'une consommation écologiquement viables par le biais de mécanismes tels que la responsabilité sociale de l'entreprise.

65. Plusieurs intervenants ont fait valoir que toute stratégie de développement durable reposait sur l'écologisation de l'ensemble des politiques et sur une dissociation entre croissance économique et dégradation de l'environnement. Les stratégies de cette nature devaient concilier diverses considérations sociales, économiques et environnementales et promouvoir la cohérence des politiques entre tous les secteurs d'intervention. Les initiatives et programmes à mettre en œuvre devaient être économiquement viables, ce qui pourrait exiger un changement de comportement tant de la part des particuliers que des institutions.

66. Les questions de chômage ont été abordées au cours du débat. Il a été signalé que le nombre d'emplois dans le secteur agricole, de même que leur qualité, diminuait dans de nombreuses régions du monde, alors qu'ils devraient au contraire augmenter et constituer un moyen de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Les participants ont également fait observer que les problèmes qui se posent en matière d'hygiène du travail et de santé publique continuaient de faire obstacle à la promotion du développement durable.

67. On a insisté sur la nécessité de favoriser la cohérence du renforcement des capacités et une approche axée sur la participation aux stratégies de développement durable et aux politiques de recherche en la matière à l'échelon national. L'engagement soutenu, à un stade précoce, d'un large éventail de parties prenantes dans tous les domaines d'action, améliorerait la cohérence générale des politiques.

68. Un certain nombre de participants ont mis en relief l'importance de l'éducation en vue du développement durable. Il convenait de favoriser le partage de connaissances, l'échange de données d'expérience et la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques. La réunion a proposé d'établir des synergies entre le processus entrepris par la Commission du développement durable et l'application de la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable.